

Edilaix

33 cours VERDUN RECAMIER
69287 Lyon cedex 02
Email: formation@groupe-edilaix.com
Tel: +33472497911

**PROGRAMME****Droit de construire et copropriété**

REF : COP-074

Parfaire les connaissances relatives aux différentes modalités du droit de construire au sein d'une copropriété. L'exercice de ce droit dépend de son titulaire, le syndicat ou un copropriétaire, et pose parfois de sérieuses difficultés qui seront abordées lors de la formation.

Textes : Loi 10 juillet 1965

Durée

4.00 heures (0.50 jours)

Type d'action de formation

Action de formation

Objectif(s) pédagogique(s)

- Appréhender les hypothèses de droit de construire dans une copropriété
- Maîtriser les différentes situations susceptibles d'être rencontrées en copropriété
- Préciser les sanctions applicables en cas de non-respect du droit de construire

Contenu de la formation

- Introduction
- I.- Le droit de construire du syndicat des copropriétaires
 - A.- Le droit de construire, droit accessoire aux parties communes
 - B.- Le droit de surélévation
- II.- Le droit de construire d'un copropriétaire (ou d'un tiers)
 - A.- Le droit de construire, accessoire aux parties privatives
 - B.- Le droit de construire, partie privative d'un lot (lot transitoire)
- III.- La sanction de la violation du droit de construire

Profils des apprenants

- Avocats, géomètres-experts, notaires, administrateurs de biens, administrateurs judiciaires.

Pré-requis

Aucun pré-requis pour cette action de formation

Organisation de la formation**Moyens pédagogiques et techniques**

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation ;
- Documents et supports de formation à télécharger en version pdf;
- Exposés théoriques ;
- Etude de cas concrets ;
- Quiz de fin de formation.

Edilaix

33 cours VERDUN RECAMIER
69287 Lyon cedex 02
Email: formation@groupe-edilaix.com
Tel: +33472497911



Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

Un questionnaire de type QCM sera disponible sur l'espace apprenant du participant.
Ce QCM devra être réalisé dans un délai de 8 jours après la formation et donnera lieu à la remise d'une attestation de fin de formation/attestation des acquis.

Accessibilité

Vous avez des besoins spécifiques (en matière d'accessibilité handicap, régime spécial, ou autres).
Référent handicap : Alexandra MARTIN formation@groupe-edilaix.com. (Merci de nous prévenir au moins 3 semaines avant le début de la formation).

Équipe pédagogique Edilaix

Comité pédagogique composé de :
Yves STERVINOÛ - Président de la société Edilaix
Jean-Marc ROUX - Responsable pédagogique et directeur scientifique des éditions Edilaix
Alexandra MARTIN - Directrice de la société Edilaix et référente handicap
Julie STERVINOÛ - Gestionnaire de formation

[Conditions générales d'inscription et de vente sur www.edilaix.com](http://www.edilaix.com)

[Livret d'accueil participant](#)